

LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 - NUMÉRO 05

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART,

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT LA PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE TRAVAIL
PORTANT SUR L'ACTUALISATION DU PLAN DE CLASSIFICATION (ANNEXE P)**

CONSIDÉRANT la convention collective 2020-2023 intervenue entre la FPPC-CSQ et le CPNC;

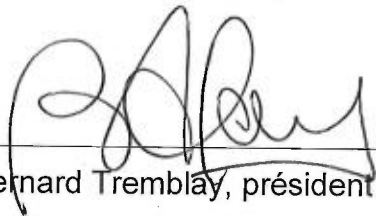
CONSIDÉRANT que les parties considèrent que les travaux du comité de travail portant sur l'actualisation du plan de classification ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de poursuivre les travaux du comité susmentionné.

Les parties conviennent de modifier l'échéance des travaux dudit comité prévu à l'Annexe P pour la prolonger jusqu'à la fin de la convention collective, soit le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 21^e jour du mois de avril de l'an 2023.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DES COLLÈGES (CPNC)**



Bernard Tremblay, président



Christian Lavoie, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL DES COLLÈGES
(FPPC-CSQ)**



Éric Cyr, président



Suzanne Tousignant, 1^{re} vice-présidente